

Mois 5/6/4/70

EUROPE

Grèce

Les observateurs français expulsés du procès d'Athènes dénoncent l'usage systématique de la torture

Trois des observateurs étrangers contraints d'abandonner leur mission au tribunal militaire d'Athènes, où on jugeait les membres du réseau Défense démocratique, ont tenu vendredi, au siège de la Ligue des droits de l'homme, à Paris, une conférence de presse. Il s'agit de M^e Gisèle Halimi, de M^e J.-J. de Félice, membre du comité central de la Ligue française des droits de l'homme, et de M^e Roger Lallemand, avocat au bar-

reau de Bruxelles, de la Ligue belge.

Selon les trois avocats, les colonels, qui comptaient sauver les apparences de légalité dans ce procès, ont été surpris par la vigueur de la défense. L'un des orateurs a déclaré : « *Alors que tout pouvoir exerçant son autorité par l'intimidation peut organiser un procès au cours duquel sont complaisamment étalés les « aveux » extorqués par la police, le jeu est évidemment faussé le jour où les avocats et les accusés ont le courage d'accuser eux-mêmes et de dévoiler publiquement les méthodes poli-*

LE QUOTIDIEN « ETHNOS » RENONCE A PARAITRE

Athènes (UPI). — Le quotidien athénien *Ethnos* a suspendu sa parution pour une durée indéterminée, à la suite de la décision du tribunal militaire de condamner cinq membres de sa direction à des peines de prison et de priver le journal durant cinq mois de la franchise des taxes sur le papier.

C'est la première fois depuis deux ans qu'un journal grec cesse de paraître. *Avghi*, *Kathimérini* et *Messimvrini* avaient arrêté leur publication peu après le coup d'Etat militaire de 1967.

Ethnos était devenu le principal organe de l'opposition depuis novembre 1969, date à laquelle la censure préalable avait été levée. Sa diffusion était passée en quatre mois de quinze mille exemplaires à plus de quarante-cinq mille, malgré la limitation de sa vente à Athènes et quelques autres villes.

Les cent vingt journalistes, typographes et employés d'*Ethnos* sont maintenant sans travail.

Le tribunal militaire d'Athènes, qui juge les trente-quatre accusés du réseau terroriste Défense démocratique, a suspendu vendredi ses travaux jusqu'à dimanche matin afin de permettre aux accusés de préparer leur défense et de rencontrer leurs avocats.

La matinée de vendredi avait été consacrée à la poursuite de l'audition des témoins de moralité cités par la défense.

MORT D'UN DÉTENU

M. Antoine Parianos, trente-huit ans, représentant de commerce, un des trente-cinq accusés du procès du réseau Défense démocratique, est mort vendredi, dans un hôpital d'Athènes, des suites d'une maladie du cœur et d'un cancer. M. Parianos avait été hospitalisé peu après le début du procès et son cas devait être jugé séparément.

Dans un communiqué, la délégation du Front patriotique à l'étranger a demandé vendredi l'ouverture d'une enquête au sujet du décès de M. Parianos. Le Front patriotique demande en particulier qu'une autopsie soit faite par un médecin légiste étranger, les services médicaux gouvernementaux ayant fait la preuve de leur partialité au cours du procès.

cières utilisées. A ce moment-là, les juristes étrangers deviennent des témoins indésirables.»

Les trois observateurs ont rap- pelé les pressions exercées sur les journalistes, dont la situation précaire était illustrée par le procès des responsables d'*Ethnos*. Ils ont exprimé leur conviction d'un usage généralisé de la torture en Grèce pour contraindre les prévenus à l'aveu et extorquer des témoignages à charge.

Les avocats français ont déclaré que l'ambassade de France à Athènes, « où l'on est visiblement plus intéressé par les contrats commerciaux que par les droits de l'homme », leur avait fait un accueil réservé.